



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la SEMOIS-CHIERS

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg
INDYEU Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :
 La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)
 Michel CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
 Jean-Luc MARTIN, Président du Comité d'Administration
 Jean-Luc LEBRUNE, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SEMOIS-CHIERS
 Namur, le 22 DEC. 2005
 Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
 Le Ministre-Président

Benoit LUTGEN **Elio Di Rupo**

Feuille n° 11/43 Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT
Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)
 de 2.000 EH et plus (Ia) : habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, biter, activité indus. ou artisanale
 de moins de 2.000 EH (Ib) : habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, biter, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome (II) :
 habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, biter, activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb) :
 habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, biter, activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III) :
 habitat ou équip. communautaire, aménagement différencié, biter, activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin (*) - PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux
 existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Station de pompage
 Collecteur sous pression, Collecteur gravitaire, Egoût sous pression, Egoût gravitaire

Cas particuliers
 A diagnostiquer - A rénover, Fosse ou aqueduc transportant des eaux usées, Eau de surface ayant fonction de collecteur, Canalisation spécifique en assainissement autonome, Canalisation d'eau claire existante, Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES
 Station d'épuration : Station publique existante, adjugée ou en construction, à réaliser; Station à statut particulier : privée, à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES
 Déménagement - Exhaure : Station de pompage; Bassin d'orage : existant, adjugé ou en construction, à réaliser

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE
 Eaux souterraines (Mise à jour : 17/09/2005)
 Captage public, Prévention rapprochée (Ia), Prévention éloignée (Ib), Surveillance (II)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)
 Navigable, 1er catégorie, 2ème catégorie, 3ème catégorie, non classé, Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)
 Point ou zone de baignade, Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)
 Natura 2000

Limite naturelle :
 Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGATLP
 Plan de secteur (Mise à jour : 20/11/2004)
 Les zones où s'épandent les effluents d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en tant que telles sur la responsabilité de la DGATLP.
 L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.
 Limite administrative : Limite communale

SOURCE IGN
 Fond de plan IGN (Mise à jour : 25/01/2005)
 40/2 Limite de planche IGN (1:10.000)
 Remarque : le document peut présenter des fonds de plan établis à différentes époques et dans différentes échelles.
 Autorisation de reproduction : convention TS 0334
 Origine des données cartographiques : MTR-DGRNE - MTR-DGATLP - IGN
 Traitement des données : GEA et SPGE

